

RAPPORT EN CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES

Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la Corse - Acquisition de 3 orii.

Le Maire, sur proposition de la 2^{ème} Adjointe déléguée au Patrimoine bâti et paysager, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par mail du 1^{er} juin 2026 et son dossier de présentation, la représentante de l'indivision Jean BRANCA informe Monsieur Le Maire que les 57 indivisaires envisagent de vendre un ensemble immobilier constitué du foncier et de 3 Orii :

- sises sur le territoire de la commune de Porto-Vecchio au lieu-dit Piano, en bord de chemin vicinal,
- sur 2 parcelles cadastrées section B n° 248 et n° 229 d'une superficie totale de 26 400 m²,
- pour un prix de cession de quarante-cinq mille euros,
- classées en zone naturelle dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

La Commune souhaite acquérir cet ensemble immobilier afin de poursuivre sa démarche de mise en valeur et de préservation du patrimoine endémique de la Corse. Elle entend poursuivre, notamment après l'acquisition des casemates militaires, patrimoine intégré au Parcours du Littoral « Lungu Mare », une réappropriation du petit patrimoine existant à l'intérieur des terres.

Les orii s'installent dans des abris fréquentés par l'homme depuis la préhistoire. Tour à tour habitats ou sépultures, refuges des transhumances hivernales, entrepôts agricoles, abris pour les animaux, repaires des bandits puis des résistants, ils ont accompagné les hommes tout au long des siècles.

Témoins d'une histoire tourmentée, des luttes, des souffrances et des labeurs de ceux qui ont modelé, arpenté et travaillé cette terre, ils conservent en leur sein tous les secrets et les mystères des siècles passés.

Les orii prennent place dans les tafoni, curiosités géologiques caractéristiques du sud-est de la Corse, nées de l'érosion de la roche qui façonne en creux un abri propice pour l'homme depuis les temps les plus anciens.

Destinés à l'entreposage des fourrages et des céréales, ces orii appartiennent pleinement à la culture pastorale de la Corse. Ils incarnent ce génie paysan qui sut tirer parti de la roche elle-même, transformant les caprices de la géologie en outils du quotidien. À l'image des bergeries, des aires de battage ou des terrasses de culture, ils s'inscrivent dans cet héritage façonné par les rythmes de la transhumance et le travail de la terre.

Véritable patrimoine vernaculaire, ces abris racontent un mode de vie aujourd'hui révolu, où l'homme vivait en étroite alliance avec son environnement. Ce rapport intime à la terre, celle que l'on cultive, que l'on arpente et où reposent ceux qui nous ont précédés, est au cœur même de l'identité corse. Préserver ces orii, c'est honorer ce lien indéfectible entre les Corses et leur terre, sauvegarder la mémoire d'un savoir-faire ancestral et transmettre aux générations futures un fragment essentiel de notre héritage pastorale.

Par conséquent, l'acquisition de ces Orii permettra d'acter le début d'une politique patrimoniale communale agro pastorale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 240-1 et L. 300- 1,

Vu le mail de la représentante de l'indivision Jean BRANCA du 1^{er} juin 2026 proposant à la Commune d'acquérir 3 Orii sises au lieu-dit Piano,

-  d'approuver l'acquisition un ensemble immobilier constitué du foncier et de 3 Orii sises sur les parcelles cadastrées section B n° 248 et n° 229 au lieu-dit Piano.
-  d'approuver le montant de l'acquisition d'un ensemble immobilier constitué du foncier et de 3 Orii pour un montant de 45 000,00 € assorti de frais notariés qui seront à la charge de la Commune.
-  d'autoriser le Maire à désigner le notaire qui sera chargé de procéder à la rédaction de l'acte.
-  d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et à signer tout document utile à la mise en œuvre de l'acquisition des 3 Orii aux consorts BRANCA.